



Conseil Municipal du 16 mars 2016

Compte rendu

Date de convocation
8 mars 2016

Conseillers en exercice 19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : Mme Virginie SOCHARD

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 16 mars 2016 à 19h00, sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

Date de convocation : 8 mars 2016

Etaient présents : M. Patrick GUEN, M. Jacques JACOB, Mme Anne-Marie MALHERBE, M. André TROADEC, Mme Marie-Hélène CRENN, M. Sébastien DELANOE, M. Jean-Jacques AUTRET, Mme Carol AUTRET, Mme Françoise GOARANT, Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Alain CABIOCH, Mme Virginie SOCHARD, Mme Josette BOUTOILLER, M. Jean-Michel CADIOU, M. Louis ROLLAND, Mme Sonia SENANT.

Absent excusé ayant donné pouvoir: Mme Tiphaine GILLET qui avait donné pouvoir à Mme Josette BOUTOILLER, Mme Angélique QUERE qui avait donné pouvoir à Mme Virginie SOCHARD et M. Alain CUEFF qui avait donné pouvoir à M. Jacques JACOB.

Invitée : Mme Maryse GUENNEC, Comptable Public

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 février 2016

(Rapporteur : M. le Maire)

Transmis à l'ensemble du conseil municipal par courriel le 19 février 2016.
Il doit être approuvé en début de séance.

Les conseillers adoptent le compte rendu à l'unanimité.

2. Adoption des comptes de gestion 2015 : commune et camping du Bois de la Palud

(Rapporteur : M. JACOB)

Monsieur JACOB, 1^{er} adjoint, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public.

Mme Maryse GUENNEC, Comptable Public, présente les comptes de gestion et propose une analyse financière du compte de gestion du budget principal. Elle évoque notamment la dette par habitant qui est de 590 € et de 583 € pour la moyenne départementale des communes de même strate.

Conseil municipal - Séance du 16 mars 2016

Page 1 sur 6

Après présentation des comptes de gestion du budget principal et du budget annexe du camping par Mme GUENNEC, Comptable public,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal avec 18 voix pour et 1 voix contre (M. CADIOU), approuve les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2015.

Mme GUENNEC s'étonne du vote de M. CADIOU et précise qu'un vote contre le compte de gestion revient à signifier que celui-ci n'est pas juste.

3. Budget principal : adoption du compte administratif 2015

(Rapporteur : M. JACOB)

Sous la présidence de M. JACOB, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 207 874,31 €	
Recettes	1 493 915,73 €	
Excédent de fonctionnement reporté :		286 041,42 €

Investissement

Dépenses	388 682,75 €	
Recettes	340 891,44 €	
Déficit d'investissement reporté		47 791,31 €

Solde des restes à réaliser : - 60 892,00 € (en dépenses : 64 150,00 € en recettes 3258,00 €)

Besoin de financement : 108 683,31 €

M. JACOB précise que des économies significatives ont été réalisées sur la section de fonctionnement notamment grâce à la mise en concurrence des différents opérateurs : assurances, transport scolaire, nettoyage des vitres notamment.

Les principales réalisations de l'année 2015 sont les suivantes : travaux à l'école publique (réfection des sols, changement des fenêtres), réfection des douches aux vestiaires du stade, étude acoustique au restaurant scolaire, travaux de voirie Ruplouéan...

En dehors de la présence de M. GUEN, le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2015, M. CADIOU s'abstient.

4. Camping municipal : adoption du compte administratif 2015 et affectation du résultat

(Rapporteur : M. JACOB)

Sous la présidence de M. JACOB, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe « camping municipal du bois de la Palud » 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	12 257,33 €	
Recettes	12 657,74 €	
Excédent de fonctionnement reporté :		400,41 €

Conseil municipal - Séance du 16 mars 2016

Page 2 sur 6

M. Jacques JACOB propose au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 du budget annexe « camping municipal du Bois de la Palud » soit 400,41 € au c/002 « excédents antérieurs reportés ».

En dehors de la présence de M. GUEN, le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du camping pour 2015 puis, l'ensemble de l'assemblée valide l'affectation du résultat telle que proposée.

5. Budget principal : affectation du résultat

(Rapporteur : M. JACOB)

M. Jacques JACOB propose au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 du budget principal.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement,

Considérant que le compte administratif 2015 présente :

- Un excédent de fonctionnement de 286 041,42 €
- Un déficit de la section d'investissement de 47 791,31 €

Considérant les restes à réaliser :

- En recettes pour 3 258,00 €
- En dépenses pour 64 150,00 €
- Soit un déficit de 60 892,00 €

Soit un besoin de financement de 108 683,31 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement ainsi :

Affectation complémentaire en réserve d'investissement : 108 684,00 € au c/1068,

Affectation à l'excédent reporté : 177 357,42 € au c/002.

A l'unanimité, les conseillers approuvent l'affectation des résultats.

6. Fixation des taux d'imposition

(Rapporteur : M. JACOB)

M. JACOB propose au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales au même niveau qu'en 2015, soit :

- Taxe d'habitation : 13.91%,
- Taxe foncière (bâti) : 19.33%,
- Taxe foncière (non bâti) : 44.12%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée valide le maintien des taux d'imposition tel que proposé.

7. Budget primitif 2016

(Rapporteur : M. JACOB)

M. JACOB présente le projet de budget primitif 2016 qui s'équilibre en fonctionnement à 1 360 156,42 € et en investissement à 665 181,00 €.

Pour la section de fonctionnement, M. JACOB rappelle que les recettes diminuent avec la baisse constante des dotations de l'Etat. Il fait remarquer que le forfait scolaire (730 € par

élève de l'école Ste-Thérèse) sera aussi attribué à l'école Notre Dame de la Charité pour une petite fille en CLIS (classe pour l'inclusion scolaire) ainsi qu'à l'école Diwan, dans un souci de soutien de la culture bretonne car le choix de cet enseignement n'est pas disponible sur notre commune.

Les principaux investissements pour 2016 sont les suivants : révision du Plan Local d'Urbanisme, réfection d'une partie de la toiture de l'école Charles Perrault et création d'un sas, effacement des réseaux à Ste Catherine et Mesméniou, réfection des trottoirs à Mesméniou, construction du boulodrome, réception des travaux du pôle médical.

En réponse à une question de M. CADIOU relative au pôle médical, M. JACOB rappelle que la commune est à la recherche de deux médecins pour intégrer les nouveaux locaux.

Les conseillers approuvent le budget primitif de la commune à l'exception de Mmes BOUTOUILLER, GILLET et de MM. CADIOU et ROLLAND qui votent contre. Mme BOUTOUILLER explique que son vote contre le budget est dû à son désaccord avec les projets « pôle médical » et « boulodrome ».

8. Camping du Bois de la Palud : budget primitif 2016

(Rapporteur : M. JACOB)

M. JACOB présente le projet de budget primitif du camping du Bois de la Palud pour 2016 qui s'équilibre en fonctionnement à 12 500,41 €.

Les conseillers approuvent le budget primitif du camping à l'exception de M. CADIOU qui s'abstient.

Questions diverses

MM. CADIOU et ROLLAND font part de leurs interrogations concernant une affaire d'enfouissement du cadavre d'un cheval chez un particulier. M. le Maire et M. JACOB indiquent que la commune a fait le nécessaire, a pris contact avec la Direction Départementale de Protection des Populations et adresse un procès-verbal au Procureur de la République. S'agissant d'un délit, le Maire en a l'obligation.

Pour terminer, M. le Maire rappelle que la population est invitée à assister à la réunion publique relative à la question du frelon asiatique qui aura lieu, salle Goariven, mardi 22 mars à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21h15.

Le Maire,

Patrick GUEN

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Plougoult. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PLOUGOULT' at the top, 'LE 16 MARS 2016' in the center, and '29250' at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

LISTE DES DELIBERATIONS

- D. n°2016.03.01 Approbation du compte rendu de la séance du 18 février 2016
- D. n°2016.03.02 Adoption du compte de gestion 2015
- D. n°2016.03.03 Budget principal : adoption du compte administratif 2015
- D. n°2016.03.04 Budget principal : affectation du résultat
- D. n°2016.03.05 Adoption du compte de gestion du camping du Bois de la Palud
- D. n°2016.03.06 Camping municipal : adoption du compte administratif 2015 et affectation du résultat
- D. n° 2016.03.07 Fixation des taux d'imposition
- D. n°2016.03.08 Budget primitif 2016
- D. n°2016.03.09 Camping du Bois de la Palud : budget primitif 2016

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

Patrick GUEN,	
Jacques JACOB, (pouvoir de A. CUEFF)	
Anne-Marie MALHERBE,	
André TROADEC,	
Marie-Hélène CRENN,	
Sébastien DELANOE,	
Jean-Jacques AUTRET,	
Alain CUEFF, (pouvoir à J. JACOB)	
Alain CABIOCH,	
Marie-Hélène QUIEC,	
Françoise GOARANT,	
Carol AUTRET,	
Virginie SOCHARD, (pouvoir d'A. QUERE)	
Angélique QUERE, (pouvoir à V. SOCHARD)	
Jean-Michel CADIOU,	
Josette BOUTOILLER, (pouvoir de T. GILLET)	
Louis ROLLAND,	
Tiphaine GILLET, (pouvoir à J. BOUTOILLER)	
Sonia SENANT,	